

# Compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2021

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le deux juillet deux mille vingt-et-un (2 juillet 2021), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le vendredi neuf juillet deux mille vingt-et-un ( 9 juillet 2021), à 20h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Daniel PIERRE Madame Nathalie MODAT, Madame Claudie VECCHI

**Etaient absents excusés :** Madame Josiane SOURBES, Madame Sandra DUPRE, Monsieur Grégory MASSARDI, Monsieur Philippe SOULEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

## 1 – Retrait délégations

---

Monsieur le maire explique qu'il a décidé de retirer les délégations à Josiane Sourbes.

Il est demandé de procéder à un vote pour la maintenir dans ses fonctions d'adjoints sans délégations et indemnités.

**Le conseil à l'unanimité :**

**APPROUVE le retrait de délégations ;**

**APPROUVE le maintien de Madame Josiane Sourbes en tant qu'adjointe au maire sans délégations et sans indemnités ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer tout acte afférent.**

## 2 – Détermination du nombre d'adjoints

---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Monsieur le maire propose de créer un poste d'adjoint supplémentaire pour passer à 4 adjoints.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**DECIDE de fixer le nombre d'adjoint à 4.**

### 3 – Election d'un adjoint supplémentaire

---

Monsieur Bernard Bougnague se porte candidat pour être adjoint au maire.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**ELIT Monsieur Bernard Bougnague comme 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.**

### 4 – Demande subvention matériel cantine

---

Monsieur le maire présente la liste du matériel qui peut être financé dans le cadre du plan de relance.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention pour le matériel de la cantine ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer tout acte afférent.**

### 5 – Photocopieur école

---

Le devis transmis par SB-SR Burosyst fait état d'une offre d'un photocopieur en noir et blanc pour 37€/mois de location et 10€/mois de maintenance, ainsi que 0,0029€HT/copie.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE la location du photocopieur proposé pour l'école ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer tout acte afférent.**

## 6 – Convention transports scolaires

---

Dans le cadre de la dissolution du SITE Agen Sud, la Région souhaite que des interlocuteurs locaux soient nommés. La ligne 93 et la ligne 95 pourraient être reprises par la commune, en tant qu'autorité organisatrice de rang 2, par avenant à la convention initiale avec la Région concernant la ligne scolaire du RPI.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE l'avenant n°2 à la convention entre la Région et la commune de Moncaut pour les lignes 93 et 95 ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer cette convention.**

## 7 – Cimetière

---

Bernard Bougnague présente le règlement du cimetière. Il sera, sauf avis contraire, validé en septembre par délibération du conseil municipal.

## 8 – Personnel

---

Monsieur le maire propose de refaire un contrat à Dominique Duprat, sur les mêmes bases.

Bernard Bougnague a reçu le personnel afin de réajuster l'application de la durée de travail.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE le renouvellement de contrat de Madame Dominique DUPRAT ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer ce contrat.**

## 9 – Prêt enfouissement réseaux

---

En parallèle du projet d'aménagement du bourg, dont une esquisse a été réalisée par la SEM47, il serait opportun d'emprunter pour enfouir les réseaux en raison du niveau de taux, très bas actuellement.

La DDFiP a été missionnée par David Buttignol pour réaliser une analyse financière prospective de la commune.

Le montant des enfouissements s'élève à :

- Electricité à 190 000€ pris en charge à 90% par Territoire d'Énergie et 10% à la charge de la commune ;
- Eclairage public à 24 000€ pris en charge par la commune ;
- Réseaux Télécom à 38 761€HT à la charge de la commune.

Le montant total 90 205€HT. Il est proposé d'emprunter 80 000€. 3 offres ont été sollicitées. La banque postale propose la meilleure offre avec un taux fixe de 0,78% sur 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 80 000,00 EUR

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré

### DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt Score Gissler:1A

Montant du contrat de prêt:80 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant:80 000,00 EUR

Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0,78%

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts:

Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: échéances constantes

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 100,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire, Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE l'offre de la banque pour l'enfouissement des réseaux ;**

**DONNE pouvoir à son maire pour signer ce contrat.**

## 10 – Questions diverses

---

### **Permis de construire SCEA St Germain**

Après négociation, l'indemnisation imposée par le tribunal à la mairie et à la SCEA sera partagée à parité.

### **Bascule**

La question se pose de sa sécurisation. Peut-être que laisser le mécanisme apparent pourrait être judicieux.

### **Lavoir**

Le lavoir est sécurisé. La priorité est l'installation des WC.

### **AGIR**

Une semaine doit être consacrée à la commune. Il pourrait être envisagé de demander la réalisation d'un abris-bus au niveau du local chasseur.

### **Location salle des fêtes**

Un fichier d'inventaire des tables et des chaises de la salle des fêtes sera cosigné par la mairie et les loueurs avec un chèque de caution.

### **Colombarium**

Le devis s'élève à 4 800€. Le conseil valide ce devis.

### **Commission finances**

La DDFiP propose une réunion de restitution de l'étude financière le 29 juillet à 17h.

### **WiFi HD**

Une invitation de présentation du WiFi HD a été transmise pour le 20 juillet à la salle des fêtes de Damazan.

### **Association Bien-vivre à Moncaut**

Cette association a été reçue par Monsieur le maire avec Olivier Lamouroux une 1<sup>ère</sup> fois en juin.

Un rendez-vous a été de nouveau sollicité. Monsieur le maire avait proposé de les rencontrer le mardi 13 juillet mais les membres de cette association n'étaient pas disponibles.

Fin du conseil municipal : 21h30